



du collège ou l'envoyer par courrier postal.

**IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE**

Nom : .....	<b>LV1 : ANGLAIS LV1</b> (une seule langue vivante est proposée à l'entrée en 6ème)
Prénom : .....	
Date de naissance : .....	
Sexe : <input type="checkbox"/> Masculin - <input type="checkbox"/> Féminin	
Ecole fréquentée en 2022-2023 : .....	

**DEMANDE DE LA FAMILLE POUR LES ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS**

Nous demandons pour la rentrée prochaine :

Pour ces deux enseignements optionnels, une information est disponible en pièce jointe.  
L'enseignement optionnel choisi sera à poursuivre jusqu'à la fin de l'année scolaire.

- Options :**
- Cocher un seul choix
- Langues et Cultures de l'Antiquité - Latin (1h00 Hebdomadaire - Effectif limité soumis à sélection)
  - Mathssup (1h Hebdomadaire - Effectif limité soumis à sélection)
  - Aucune option

**DEVOIRS FAITS**

**A la rentrée scolaire, votre enfant bénéficiera d'une heure obligatoire d'accompagnement aux devoirs et d'une heure d'approfondissement au soutien en mathématiques ou en français. Il peut ainsi effectuer son travail personnel au collège en dehors de ses heures de cours, en petits groupes, accompagné d'un adulte en intégrant le dispositif « Devoirs Faits ».**

- Vous souhaitez inscrire **en plus** de l'accompagnement, votre enfant au dispositif « Devoirs faits » dès la mise en œuvre en septembre :
- Oui**
- Non**

**ASSOCIATION SPORTIVE**

**Dans le cadre de l'Association sportive, les enseignants d'Education Physique et Sportive proposent des activités sportives (non obligatoires). Les inscriptions définitives pour adhésion auront lieu après la rentrée auprès des enseignants d'EPS.**

Date et signature des représentants légaux

À remplir soigneusement et à transmettre soit lors de la journée « Portes Ouvertes » du 10 juin 2023, soit le déposer dans la boîte aux lettres Année scolaire 2023/2024

**NOM- Prénom de l'élève :**

**En classe sur l'année scolaire 2022-2023 :**

**AUTORISATION PARENTALE DE SORTIE**

La présence de votre enfant est obligatoire dans l'établissement conformément à son emploi du temps. Cependant, en cas d'absence de professeur et/ou en cas de modification ponctuelle de son emploi du temps liée à une absence de professeur, il vous est possible d'autoriser la sortie de votre enfant de l'établissement en complétant ce document.

**IMPORTANT :**

- x **Aucun élève ne peut prétendre à une quelconque sortie lors d'une ou plusieurs heure(s) de permanence suivie(s) d'une heure de cours ;**
- x **Aucune sortie ne peut être accordée à tout élève demi-pensionnaire avant la fin de sa pause méridienne ;**
- x **L'autorisation de sortie donnée aux élèves externes est valable par demi-journée.**

**RÉGIME 1 :** J'autorise mon enfant en cas d'absences de professeurs à sortir après son dernier cours effectif par demi-journée s'il est externe et après son dernier cours de l'après-midi s'il est demi-pensionnaire,

**RÉGIME 2 :** Je n'autorise pas mon enfant à sortir en cas d'absences de professeur. Il sortira aux heures inscrites à son emploi du temps.

**RÉGIME 3 :** Je demande à ce que mon enfant soit maintenu en établissement jusqu'à  16h ou  17h les jours où son emploi du temps le libère plus tôt.

Je, soussigné(e), Madame / Monsieur, \_\_\_\_\_  
demande à ce que mon enfant soit soumis tout au long de l'année scolaire 2023/2024 au :

**INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE**

Les inscriptions au restaurant scolaire se font auprès de So Happy. Votre enfant pourra être **externe ou demi-pensionnaire**

Pour encadrer les autorisations de sorties de votre enfant sur la pause méridienne, vous avez souhaité que votre enfant soit :

A noter que dès réception de l'emploi du temps de votre enfant en septembre 2023, vous pourrez apporter une modification journalière à son inscription au restaurant scolaire.

Date et signature des responsables légaux :